



Lettre ouverte de l'intersyndicale du spectacle vivant public à l'attention de Madame la ministre de la Culture Rachida Dati

« Madame la Ministre,

La parution au JO du 30 décembre 2025, du décret relatif au Fonds national pour l'emploi dans le spectacle (FONPEPS¹) a provoqué une vive colère dans l'ensemble de la profession.

Depuis des mois, nos organisations participent à des discussions avec vos services sur l'évolution des aides FONPEPS. Ces échanges ont été présentés comme une concertation. Ils n'en ont jamais été une. À aucun moment les projets de décrets n'ont été transmis aux organisations représentatives. Les décisions ont été prises hors de tout cadre de dialogue social, dans des échanges exclusivement menés entre Bercy et le ministère de la Culture.

La Direction générale de la création artistique s'était pourtant engagée à publier un décret de simple prolongation du FONPEPS, laissant le temps d'un débat réel sur l'évolution des critères. Cet engagement n'a pas été tenu.

Le décret publié prolonge le FONPEPS : mais en le transformant en profondeur. Il baisse les niveaux d'intervention des aides, réduit leur portée et verrouille par avance le débat parlementaire sur la loi de finances pour 2026, alors même que celui-ci est encore en cours. Ces décisions ont été prises sans qu'aucune étude d'impact sur l'emploi artistique et technique n'ait été produite ou rendue publique, ce qui est politiquement irresponsable au regard du rôle central du FONPEPS dans le soutien à l'emploi.

Cette révision brutale des dispositifs n'est que la conséquence directe d'un choix budgétaire assumé : celui de l'insuffisance des crédits. Depuis deux ans, les aides FONPEPS ont été mobilisées à hauteur de 60 millions d'euros par an. Depuis deux ans, nos organisations demandent que cette réalité soit enfin prise en compte dans la loi de finances.

Le projet de loi de finances pour 2026 n'inscrit pourtant que 36 millions d'euros. Ce sous-financement organisé conduit mécaniquement à une réduction des droits, à une destruction d'emplois et à une fragilisation durable de l'ensemble du secteur du spectacle vivant et enregistré.

Nous refusons que le FONPEPS, que nous avons gagné en 2016 suite à la lutte des intermittents contre la convention d'assurance chômage du 14 mai 2014, soit sacrifié sur l'autel des arbitrages budgétaires de Bercy.

Nous refusons que des dispositifs essentiels à l'emploi soient vidés de leur substance sans débat, sans transparence et sans responsabilité politique.

Le secteur a besoin d'une ministre de la Culture qui se bat pour son budget, qui défend ses politiques publiques et qui assume la protection de l'emploi artistique, technique et administratif. En l'état, ce décret traduit un renoncement politique.

Si ces choix devaient être maintenus, vous porteriez l'entièvre responsabilité des conséquences sociales, économiques et culturelles qui en découlent. Nos organisations ne s'y résigneront pas.

Veuillez croire, Madame la Ministre, en notre détermination à défendre l'emploi des salarié·es du spectacle ainsi que les moyens nécessaires à garantir la création et la diversité artistique.

Paris, le 14/01/2026

¹ *Le FONPEPS (Fonds National Pour l'Emploi Pérenne dans le Spectacle) est un dispositif créé en 2016 par le ministère de la Culture pour soutenir activement l'emploi durable dans le secteur du spectacle vivant et enregistré, tant dans le secteur public que privé. Il constitue le premier fonds dédié spécifiquement à la réduction de la précarité dans ces secteurs en encourageant les structures employeuses à créer des emplois plus pérennes et à allonger la durée des contrats de travail.